

AUTOMOBILE : Chevrolet doit 7,8 M€ à des concessionnaires français

Le tribunal de commerce de Paris vient condamner la société [CHEVROLET FRANCE:307593178] / **T** : 01.34.26.30.00, qui appartient au groupe automobile américain [GENERAL MOTORS:342439320] / **T** : 01.34.26.30.00, à verser 7,8 M€ à 17 concessions automobiles françaises. Le tribunal estime que General Motors "a manqué à son obligation d'exécution de bonne foi et loyale du contrat" lorsqu'il a décidé d'arrêter la distribution de chevrolet en Europe, au mois de décembre 2013. Pour rappel, les plaignants demandaient 33 M€. www.chevrolet.fr